



Toulennne

Informations

 facebook.com/mairie.toulennne/  www.mairie-toulennne.fr

N° 248 - Janvier 2025

Edito

Les vœux du maire

Chères Toulennaises, chers Toulennais

Selon la tradition, je vous adresse, à chacune et à chacun d'entre vous mes vœux les plus sincères et vous souhaite, au nom du Conseil Municipal une belle et heureuse année 2025. Que cette nouvelle année comble vos espoirs, vos attentes et qu'elle nous garantisse l'harmonie, la solidarité et la paix dont nous avons tant besoin.

L'année qui vient de s'achever montre à quel point la proximité, l'écoute et la réactivité sont des éléments essentiels de notre développement local. En 2024, la Municipalité a renforcé ses actions qui contribuent au dynamisme de notre commune qui ne cesse d'évoluer : amélioration, sécurisation et renforcement de la voirie communale (trottoirs rue des Pins Frangs, enfouissement des réseaux, sécurisation de la route de Landiras, réfection de l'allée du Bois, rénovation du réseau pluvial, remplacement du pont du Maillard...), acquisition et début de l'aménagement du garage «Messine» (futurs ateliers municipaux et commerce), démolition et sécurisation de la vieille bâtisse et de l'ancien chenil du bois de Jean Blanc, rénovation du city-stade, clôture du terrain d'honneur, restauration des façades de l'église à venir, etc... Renforcer l'attractivité de la commune, vous offrir des services et des équipements de qualité favorisant le lien social, développer le réseau associatif et la solidarité des territoires, tels sont les objectifs qui motivent au quotidien l'équipe municipale.

D'autres projets sont en cours en 2025 pour améliorer notre cadre de vie et nos services, comme le lancement de la tranche N°1 de l'extension/restructuration de l'École, la tranche N°3 de la rue des Pins Frangs, la poursuite de la sécurisation de la route de Landiras ou la mise en place d'un réseau de vidéosurveillance. Nous ne manquerons pas de vous les détailler lors **de la cérémonie des Vœux, samedi 11 janvier à 18h** et dans les mois à venir.

Plus que jamais, le bonheur et la bienveillance qui imprègnent cette période sont nécessaires, surtout dans ce contexte incertain. Ensemble, cultivons la solidarité et répandons l'entraide !

Bien à vous
Votre Maire, Christian DAIRE

Sictom

Nouveautés 2025



Le comité syndical du SICTOM du 20 novembre dernier, en concertation avec le conseil municipal de TOULENNE, a validé le **ramassage des poubelles noires tous les quinze jours**, en complément de la collecte en porte à porte des emballages (poubelles jaunes) réalisée en alternat également toutes les deux semaines. Cette réorganisation, ajoutée à la forte augmentation des quantités collectées, revalorisées et retraitées, permet de faire **baisser la redevance** d'enlèvement des ordures ménagères **d'environ 30 euros** par foyer par an, contrairement aux communes restées à une collecte par semaine qui vont subir une augmentation d'environ 5 %.

Ce n'est certes pas la panacée, mais les efforts de tri réalisés par chacun paient, permettant d'inverser la courbe de croissance des coûts de traitement. Continuons à trier nos déchets du quotidien, à composter, à apporter aux bornes des putrescibles, nous bénéficierons collectivement de ces actions positives pour notre environnement et notre porte-monnaie.

Je vous remercie pour les efforts de tous les jours.

Jean-François BALADE, conseiller municipal,
vice-président du SICTOM

VŒUX de la MAIRIE

Les Toulennais et Toulennaises sont invités aux vœux 2025 de la Mairie samedi 11 janvier à 18h à l'Espace Culturel. Vous pourrez échanger avec les élus au cours d'un moment convivial.





Repas Communal

Le traditionnel repas communal de Toulennne se déroulera **au complexe sportif** le dimanche 2 février à partir de 12h. Le repas est gratuit pour les Toulennnaises et Toulennnais de 70 ans et plus. 35 euros pour les plus jeunes. Les personnes intéressées doivent s'inscrire impérativement avant le 16 janvier auprès de Mme CAUBIT (06 84 48 22 42) ou Mme BONNAL (07 70 26 73 89).



Le Parcours de citoyenneté : Le recensement obligatoire 1^{ère} période 2025



Tous les jeunes Français, garçons et filles, nés en **JANVIER-FÉVRIER-MARS 2009** doivent se faire recenser à compter du **1^{er} jour anniversaire de leurs 16 ans** à la mairie de leur domicile. Une attestation de recensement leur sera alors remise. Se munir d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Permanences

Urbanisme : Le mercredi après-midi sur rendez-vous - Mairie

CCAS : Le lundi de 14h à 17h sur rendez-vous - Mairie

ADIL33 : Information sur le logement. 05 57 10 59 43 afin de convenir d'un rendez-vous avec un conseiller en télétravail, soit en envoyant un courrier électronique sur la messagerie : contact@adil33.com. Informations sur www.adil33.org. Permanence à Toulennne **10 et 24 janvier 2025** (de 14h à 17h).

CAUE : Conseil en architecture et environnement «Construire, agrandir, restaurer, aménager». Sur rendez-vous, au 05 40 34 50 01 - 26 rue Maubec à Langon, Service des ADS de la CdC Sud Gironde.

Conseillers départementaux : **Isabelle Dexpert - Jean-Luc Gleyze**. Pour prendre rendez-vous, merci de contacter Madame Isabelle Savasta au 05 56 99 33 33.

Ma commune, Ma Santé : Uniquement sur rendez-vous au 05 64 10 00 48 avec M. Franck JORIGNE.



État Civil

Vous désirez faire paraître dans votre bulletin municipal un avis de naissance, de mariage ou de décès. Veuillez contacter la mairie au 05 56 63 48 39 ou envoyer un courriel à accueil@mairie-toulennne.fr

Horaires d'ouverture de la mairie



Lundi, mardi, mercredi, vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h15 à 17h.

Jeudi : Fermé au public. - Samedi : Fermé.

Si vous avez besoin de joindre pendant le week-end un élu suite à un problème sur la commune, veuillez contacter le numéro suivant : 05 56 63 48 39. Votre appel sera transféré directement sur le portable de l'élu de permanence. Nous vous remercions d'utiliser celui-ci à bon escient. En cas d'indisponibilité momentanée de ce dernier, vous êtes invité(e) à laisser votre numéro de téléphone pour être rappelé(e). Merci de votre compréhension.

Vos Services

Sous-Préfecture : Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 9h à 12h30.

Mercredi : Fermé au public.

Sictom : Horaires du centre de recyclage de Langon : Du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h30-17h et le samedi : 9h-17h.

Ramassage des Ordures Ménagères : **Mardi matin, tous les 15 jours, suivant son secteur.**

Ramassage des Déchets Verts : **Mardi matin, tous les 15 jours, suivant votre secteur.**

Ramassage des emballages, papiers : **Vendredi matin, tous les 15 jours, suivant son secteur semaine paire ou impaire.**

La Poste : Lundi au vendredi : de 14h à 16h30

Samedi : Fermé.

Bulletin d'information de TOULENNE.

Directeur de la Publication : Christian

DAIRE, Maire. Mise en page,

Imprimerie : Sauternes Impression.

Photos : Mairie.

Site : www.mairie-toulennne.fr



Pins Avenue du Stade

Information travaux d'abattage des pins de l'Avenue du Stade

Afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes, l'abattage des pins de l'Avenue du Stade est rendu indispensable dans les prochaines semaines.

Bien que structurant le paysage de cette voie publique depuis plus d'une trentaine d'années, le développement de ces arbres n'est plus adapté en milieu urbanisé.

En effet, il est régulièrement signalé en mairie des nuisances subies par les riverains de ces arbres (chutes d'aiguilles en quantité en domaine privé, chute de pommes de pins ou de sève sur des véhicules). Par ailleurs, leurs racines continuent de dégrader la voirie, les bordures du trottoir et le ralentisseur. En 2010 et 2018, des dépenses avaient déjà été engagées en vain pour réparer ces éléments. Enfin, la croissance de leurs branches maîtresses provoque à ce jour leur fragilité et la casse de ces arbres lors d'événements venteux, de plus en plus courants et violents, menaçant la sécurité des riverains et des usagers de cette voie.

Le chantier commencera au mois de mars 2025 par l'abattage de 2 pins (le 1^{er} situé à proximité de la Rue des Fins Francs, le 2^{ème} au niveau du rehausseur).

Une attention toute particulière sera accordée au remplacement de ces arbres, en favorisant le choix de nouvelles essences qui devront assurer de l'ombre tout en étant adaptées aux conditions climatiques actuelles. Il est rappelé la doctrine de l'équipe municipale visant à remplacer un arbre coupé par au moins deux arbres plantés.

Ces travaux seront réalisés par les agents du service technique communal. La circulation et le stationnement des véhicules aux abords du chantier seront réglementés en fonction des nécessités des chantiers.

ZFE Bordeaux

La vignette Crit'Air intra-rocade à Bordeaux, pour quoi faire ?

Au 1^{er} janvier 2025, une Zone à faibles émissions (ZFE) sera mise en place dans l'intra-rocade de l'agglomération bordelaise. Commandez votre vignette Crit'Air sans attendre !

Bordeaux Métropole se conforme à l'obligation légale imposant aux agglomérations de plus de 150 000 habitants de mettre en place une Zone à faibles émissions (ZFE) au plus tard le 1^{er} janvier 2025. Concrètement, à partir du 1^{er} janvier, tous les véhicules circulant dans l'intra-rocade devront posséder une vignette Crit'Air. Celle-ci établit un classement des véhicules en fonction de la quantité de substances

nocives rejetées dans l'air. Elle doit être achetée exclusivement sur le site internet du Ministère de la Transition écologique (prix 3,77 €). Seuls les véhicules immatriculés avant 1997 ne pourront plus circuler dans l'intra-rocade. Des dérogations seront toutefois possibles, notamment pour les personnes en situation de handicap, celles souhaitant accéder à un parc-relais proche de la rocade et pour les professionnels (artisans, commerçants...). Un pass ZFE sera également disponible pour les déplacements occasionnels dans l'intra-rocade. Il permettra aux véhicules non classés, pour lesquels une demande de pass aura été effectuée, de stationner et circuler librement dans l'intra-rocade pendant 24h. Il pourra être sollicité jusqu'à 24 fois par an maximum.

Commandez votre vignette Crit'Air :

<http://www.certificat-air.gouv.fr>

Pour des renseignements complémentaires :

<https://bordeaux-metropole.fr>



COMMUNICATION

Restez informé ! Soyez alerté !



Site internet



Bulletin mensuel
en ligne ou sur papier



www.mairie-toulenn.fr



Résumé du Conseil Municipal

Décisions à prendre

1) DM n°3 BP 2024

M. le Maire expose au conseil municipal que les crédits prévus à certains articles du budget communal doivent être majorés ou minorés sur le budget de l'exercice 2024, afin :

- d'ajuster les crédits liés au remboursement de la dette (paiement en octobre 2024 de la 1^{ère} semestrialité de l'emprunt 2024)
- d'inscrire au budget communal 2024 les crédits nécessaires pour amortir la part 2024 de la subvention d'investissement attribuée à ATPH en 2023 (4 000 € pour la restauration de la chapelle du Sacré-cœur de l'église St-Saturnin) (nota : amortissement prévu sur 5 ans, de 2023 à 2027).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

2) Ville de Langon : convention de participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques pour l'année 2023-2024

La Ville de Langon a accueilli au sein de ses écoles publiques, plus précisément dans leurs classes d'occitan, 6 enfants demeurant sur la commune de TOULLENNE au cours de l'année scolaire 2023/2024.

En application des dispositions du Code de l'éducation, les frais de scolarité de ces enfants doivent être pris en charge par la commune de résidence, conformément à la loi MOLAC du 21 mai 2021 qui rend obligatoire cette participation relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion.

Le montant de la participation demandée par la ville de Langon pour les enfants scolarisés en 2023/2024 en classes Occitan est de 5 396,16 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

3) CAF de la Gironde - renouvellement de la convention d'habilitation et de partenariat dans le cadre du dispositif du permis de louer

Il est proposé de renouveler la convention

d'habilitation et de partenariat avec la CAF de la Gironde en vue de l'échange de données dans le cadre de l'autorisation préalable de mise en location et de déclaration de location, signée le 23 juillet 2021 avec la CAF de la Gironde qui a pour objet :

- de préciser le champ d'intervention et les engagements des parties, notamment celle pour la commune de transmettre à la CAF les refus d'Autorisation Préalable de Mise en Location, ainsi que les constats de désordres réalisés lors de la visite de logements occupés.
- d'habilitier l'opérateur à dresser sur sa commune des constats sur l'état des logements et à les transmettre à la CAF conformément à la procédure d'habilitation.

À l'issue de ce constat, si le logement est loué et que les désordres indiqués relèvent de la non-décence, la CAF pourra appliquer la réglementation sur la conservation des aides au logement.

Dans le cadre de cette convention, la Caf pourra transmettre mensuellement à la collectivité la liste des noms des locataires bénéficiant d'un nouveau droit à l'allocation logement, ainsi que les coordonnées des bailleurs, au sein d'une zone géographique préalablement déterminée.

La présente convention est valable pour une durée de trois ans (du 01/01/2025 au 31/12/2027).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

4) CDG 33 - renouvellement de la convention d'adhésion au service de remplacement

M. le Maire rappelle que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde propose un service de remplacement et renfort permettant aux collectivités du département de bénéficier, à leur demande, de l'affectation de personnel en vue de pallier l'absence momentanée de l'un de leurs agents, de pouvoir assurer des missions temporaires de renfort pour leurs

services ou d'un portage administratif et salarial de contrat en contrepartie du paiement d'un forfait horaire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de l'adhésion.

5) Le Relais : nouvelle convention pour le conteneur de collecte de vêtements, chaussures et linge de maison

M. le Maire informe les élus municipaux des divers échanges réalisés ces dernières semaines avec Mme HOUSNI, chargée de développement de «Le Relais Gironde», concernant le fonctionnement et l'entretien de la borne de collecte installée à l'Avenue Saint-Julien, destinée à recevoir uniquement :

- tous les vêtements homme, femme, enfants et les accessoires de mode ;
- le linge de maison ou d'ameublement (draps, couvertures, nappes, rideaux...)
- les chaussures, maroquinerie, peluches.

Cet équipement a été remplacé par cette entreprise à but socio-économique, qui propose à la commune de signer une nouvelle convention précisant les engagements des parties.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la signature de cette convention, valable 2 ans.

6) Cession de parcelles en vue de l'extension du cabinet médical : nouvelle référence cadastrale

M. le Maire rappelle le projet des docteurs BELLOCQ et METCALFE d'agrandir leur cabinet médical. Suite à la nouvelle référence cadastrale, il propose d'accepter de vendre au prix de 35 € le m² les parcelles communales désignées pour une contenance totale de 54 m² aux docteurs BELLOCQ et METCALFE afin qu'ils puissent agrandir leur cabinet médical situé place de l'horloge à Toulenn. Les frais d'acte notarié et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Informations

1) DIA (Déclarations d'intention d'aliéner)

Le conseil municipal abandonne son droit de préemption pour les affaires qui lui sont présentées. Cet avis sera transmis au Président de la CdC du Sud Gironde pour validation.

2) Présentation par M. LAMARQUE du rapport d'activité 2023 du Syndicat des eaux

Volume prélevé dans la nappe Eocène à Barsac : 397 694 m³

Volume facturé : 318 485 m³

Rendement du réseau : 80,5%

Nombre d'abonnés : 3 613 (Barsac : 1 125 - Preignac : 1 045 - Toulenn : 1 443)

Consommation moyenne par abonné : 88,6 m³.

Tarifs :

Partie fixe : 80,69 €

Partie consommation : 0 à 80 m³ : 0,87 € - sup à 80 m³ : 1,76 €

Exemples pour une consommation de :

40 m³ : 115,49 € - 120 m³ : 220,69 € - 200 m³ : 361,49 €

Exécution du budget :

	Dépenses	Recettes	Résultats antérieurs	Solde
Exploitation	687 804,71 €	829 626,67 €	622 493,65 €	764 315,61 €
Investissement	137 739,19 €	75 984,59 €	274 296,77 €	350 281,36 €
Total	825 543,90 €	905 611,26 €	896 790,42 €	1 114 596,97 €

Ratios : Charges du personnel : 39,97 % ; dette : 12,88 %

Personnels : 4 agents à temps complet, 2 agents à temps partiel.

Les projets du syndicat :

Sécurisation de la ressource en eau potable par la réalisation d'un nouveau forage ;

Renouvellement de canalisations à Preignac et à Barsac.

Qualité de l'eau : 22 analyses effectuées en 2023, eau 100 % conforme aux normes.

3) Présentation par M. CATTANEO du rapport d'activité 2023 du S.D.E.E.G.

Créé en 1937, le SDEEG, qui compte 465 communes adhérentes, est un syndicat mixte qui regroupe les communes et intercommunalités de Gironde.

Il organise le service public de la distribution électrique et gazière. Mais il a aussi d'autres



Conseil municipal du 13 décembre 2024

compétences comme la transition énergétique et l'achat d'énergie. Il accompagne également juridiquement et techniquement les communes dans la défense contre l'incendie, l'instruction des autorisations d'urbanisme et la gestion du foncier communal.

Concernant les réseaux électriques, le SDEEG est propriétaire du réseau public sur 279 communes et sur 181 communes en gaz.

Le SDEEG entretient et exploite le réseau d'éclairage public sur 392 communes ainsi que le réseau de défense incendie sur 102 communes.

L'année 2023 en quelques chiffres :

- 16 660 km de réseau électrique basse et moyenne tension
- 3 200 km de réseau gaz naturel
- 120 000 points lumineux éclairage public
- 2 863 membres du groupement d'achat d'énergie
- 352 points de recharge électrique permettant la mobilité alternative pour 48 000 recharges sur le réseau

Finances :

- Recette totale : 62 000 000 € pour 24 000 000 € en fonctionnement et 38 000 000 € en investissement.

- Dépense totale : 54 000 000 € pour 17 000 000 € en fonctionnement et 37 000 000 € en investissement.

4) Compte rendu du conseil d'école du 7 novembre 2024 par M. BOUCAU

1) Fonctionnement et rôle du conseil d'école :

Rôle du conseil d'école :

- Vote le règlement intérieur de l'école
- Adopte le projet d'école
- Donne son avis sur le fonctionnement et sur toutes questions intéressant la vie de l'école : restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants, etc.
- Donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires, éducatives, sportives ou culturelles
- Peut proposer un projet d'organisation du temps scolaire dérogatoire

Le règlement intérieur est voté à l'unanimité.

Résultats des élections de représentants de parents d'élèves :

Une seule liste : élue, 13 sièges pourvus (titulaires) et 7 suppléants

Inscrits : 424, Votants : 235, Blancs ou nuls : 54, Exprimés : 181

Participation : 55,42 %

II) Fonctionnement de l'école

a) Règlement intérieur et charte de la laïcité / charte de la diversité

- Charte de la laïcité,
- Charte de la diversité : la directrice insiste sur ce point, car notre école a la chance d'être un modèle de diversité et cela n'est pas toujours reconnu à sa juste valeur. C'est la différence qui fait la richesse et nos enfants ne peuvent qu'en sortir grandis.

C'est aussi cela le rôle de l'école : Préparer les futurs citoyens à vivre en société.

Modifications proposées :

- Assurance :

L'assurance est obligatoire pour toutes les activités facultatives : payantes ou hors temps scolaire. Elle est facultative pour les activités obligatoires.

- Discipline :

Le lien de confiance qui doit unir les élèves et leur famille au service public de l'éducation, implique le respect des élèves et de leur famille à l'égard des enseignants et de l'ensemble des personnels de l'école. Tout manquement constaté de la part d'un représentant légal à cette obligation de respect, fera l'objet d'un rappel au respect de la loi par l'inspecteur de l'Éducation Nationale. En cas de difficultés persistantes, le Directeur académique des services de l'Éducation Nationale procédera à un signalement ou à un dépôt de plainte auprès du Procureur de la République.

- Coopérative scolaire

Une coopérative fonctionne dans l'école. Elle permet le financement des activités et sorties éducatives. La participation facultative des parents est de 14 € pour 1 enfant, 20 € pour 2 enfants et 24 € à partir de 3 enfants par an et payable en une ou plusieurs fois.

- Autorité parentale

Toute admission et tout changement de situation familiale oblige à fournir au directeur les documents nécessaires.

Le règlement est voté à l'unanimité.

b) Présentation du protocole de lutte contre le harcèlement :

Le harcèlement est un problème de société, la violence à l'école n'est donc pas un phénomène scolaire, mais social. La lutte contre le harcèlement réunit la communauté éducative (familles, personnels, élèves) attentive au bien-être des élèves. De nombreux dispositifs de prévention existent, comme le dispositif pHARE. C'est l'affaire de toutes et tous.

c) Sécurité à l'école

Vigipirate en vigueur : niveau urgence attentat. Le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) Attentats/Intrusion. Chaque classe est équipée d'un boîtier portatif MyKeeper et chaque enseignant peut si besoin déclencher l'alarme pour une réactivité maximale (préviend gendarmerie / mairie / le maire).

Le PPMS Risques Majeurs consiste à prévoir les scénarii de mise à l'abri en cas d'incident survenant de l'extérieur (tempête, accident nucléaire, inondations...).

d) Budgets municipaux

Le projet prévoit 2 classes élémentaires et 1 classe maternelle supplémentaires, une extension du bureau de la directrice, un agrandissement du restaurant scolaire, un local dédié aux APS, une restructuration des cours et un travail de rénovation des locaux les plus anciens (isolation...).

Une réflexion parallèle est menée sur l'amélioration de l'accès à l'école en lien avec un programme de mobilité sur la CdC (parkings, éventuelle mise en sens unique de la rue des Pins Francs, amélioration de l'accès à pied / en vélo dans un périmètre de 10 mn...).

e) Fonctionnement de la coopérative

Solde de début d'année : 8069.02 €

Coopérative scolaire : 1910 € (1621 l'année dernière)

Versement APE 2720 €.

Remerciement à l'APE pour son versement de début d'année.

Dépenses : pour le Prix littéraire de l'école : environ 900 €, pour le Prix des Incorruptibles : environ 300 €.

Solde actuel 11276.98 €

f) Communication Parents/enseignants

Des réunions de rentrée, des rencontres régulières avec les parents, des entretiens individuels pour le retour des évaluations nationales et de circonscription sont organisés.

Signaler les absences dès la 1^{ère} journée d'absence, dès le matin.

La première démarche à effectuer en cas de question/problème concernant la journée de l'enfant est de contacter directement son enseignant. L'enseignant est la personne la plus à même de répondre et/ou de régler le problème rapidement (on évite de régler les problèmes au portail le matin). En cas de désaccord et en second lieu, une rencontre avec la directrice pourra être envisagée.

g) Parents /Mairie

Pour contacter les services périscolaires, appeler le numéro dédié.

Pour un souci pendant la restauration scolaire, les parents peuvent demander à rencontrer M. Meusnier.

Pour les questions administratives concernant les services périscolaires, contacter la mairie.

Les cahiers de liaisons peuvent être utilisés pour les informations émanant de la Mairie.

III) Projets et vie de l'école

a) Effectif : total 272 / 12 classes + 1 dispositif ULIS
Moyenne de classe : 22,6 (effectif le plus haut 25, plus bas 22)

b) Projets de classe / projet d'école

- Toutes les classes : Prix littéraire sur le thème de l'égalité au sens large.
 - Toutes les classes : Travail autour d'un album commun (valorisation lors de la fête des familles du 13 juin)
 - Classes de maternelle : Participation au Prix des Incorruptibles. Noël : sortie cinéma (entrées financées par la mairie et transports par l'APE)
 - Suivant les classes, Cross de Toulennaise et du Sauternais
 - Dispositif Ulis : projet natation
 - Permis internet CM1 CM2
 - Permis piéton CE 2 et CM1
 - Sécurité routière CM2 : Changement d'organisation / en attente des infos
 - Soutien scolaire aux élèves dans le cadre du pacte : 1 fois par semaine.
 - Reprise de la bibliothèque depuis le 10 octobre.
- En cas de perte ou de détérioration, une facture sera adressée à la famille.
- Projet avec la crèche : les plus grands lisent une histoire aux enfants de la crèche. Travail autour de la lecture à haute voix, travail autour des enjeux de la lecture...
 - Projet Vendée Globe



- APC (activités pédagogiques complémentaires) : les lundis de 16h30 à 17h30

- La participation ou non à l'activité de natation revient à chaque enseignant en fonction de ses choix pédagogiques. D'autre part, se posent d'autres problématiques : activité très chronophage et problématique d'encadrement.

c) Évaluation d'école

- La première phase d'«autoévaluation» s'intéresse à l'école dans sa globalité : il s'agit de mener une réflexion autour de 4 domaines : apprentissage, bien-être des élèves, climat scolaire, les partenaires, avec pour objectif la réussite des élèves et leur bien-être, en s'appuyant sur différents indicateurs (contexte interne et externe de l'école, profil de l'école, des familles, les évaluations...). Pour aider à la rédaction du rapport de l'autoévaluation, des questionnaires à destination des parents, des personnels et des élèves ont été élaborés.

- La deuxième phase consiste en une évaluation externe, qui s'appuie sur l'auto-évaluation. Elle a pour but d'améliorer, pour l'ensemble de la communauté éducative et de ses acteurs, les conditions de réussite collective, d'exercice des différents métiers et de bien-être dans l'école. L'équipe chargée de l'évaluation sera composée de personnels de l'Éducation Nationale (Directeur, directrice, IEN, CPC, chef d'établissement...)

L'équipe d'évaluateurs externes pourra être amenée à organiser des entretiens avec les différents acteurs de l'école (personnels de l'école, élèves, DPE, élus...).

Le rapport final sera présenté en conseil d'école et sera le point d'appui pour élaborer le projet d'école durant l'année N+1.

L'évaluation d'école n'a absolument rien à voir avec une inspection ou une évaluation-sanction. C'est un dispositif national qui concerne toutes les écoles mais pas forcément en même temps (rotation sur 5 ans). D'autres écoles de la circonscription sont concernées cette année.

d) Accueil périscolaire

Parole à Laurence BOUFFARD-DOUTEAU : pas de changement particulier. Rappel de l'horaire de fermeture du périscolaire le soir : 18h15 précises. Activités diverses proposées tous les soirs : (1 pour la maternelle / plusieurs pour l'élémentaire) : effectif très haut cette année en activité ou en accueil périscolaire.

L'horaire de la garderie du soir ne peut être repoussée car cela pose un problème de personnel. De même, il n'y est pas possible d'encadrer une aide aux devoirs.

IV) Parcours de l'élève

a) Dispositif d'aide APC : Activités pédagogiques complémentaires. Une demande a été formulée par l'équipe enseignante auprès de l'IEP pour que ces heures soient dédiées à des temps de concertation afin de réfléchir en équipe aux besoins de nos élèves et de mettre en œuvre des solutions adaptées.

- Soutien aux élèves dans le cadre du pacte PPRE : Programme Personnalisé de Réussite Éducative, mis en œuvre dans les classes. Document rédigé par les enseignants visant à cibler les objectifs à atteindre, signé par les parents.

- Pôle ressource : instance dans laquelle les situations particulièrement difficiles sont évoquées afin de proposer des solutions aux équipes. Il est composé entre autres de l'IEP, du RASED, du directeur référent, du médecin scolaire et de partenaires de soins.

- Rased : La Psychologue Éducation Nationale intervient sur 13 autres écoles du secteur pour donner une expertise à la demande des enseignants + auprès des élèves qui ont des dossiers MDPH. Interventions collectives en classes ou observations individuelles avec l'accord des parents.

Enseignant ADP (à dominante pédagogique) aide aux apprentissages.

Enseignant ADR (à dominante relationnelle) faire évoluer le rapport de l'élève aux exigences de l'école, instaurer ou restaurer l'investissement dans les activités scolaires.

b) Dispositifs spécialisés

ULIS : 12 élèves en situation de handicap, inclus dans les classes à partir du CP. Lieu où on les aide à progresser dans les apprentissages fondamentaux, de façon adaptée à leurs besoins, pour leur permettre d'être le plus possible à l'aise dans leur classe de référence.

UPS : - Intervention de M. Coffin sous la forme de petits groupes d'élèves

- Co-intervention dans les classes

- Aide aux élèves en difficultés

-> Partenariats :

-> ADAV 33 (association des amis des voyageurs) qui accompagne les familles en cas de besoin.

-> MDSI : Assistantes sociales

-> Sessad de St Macaire : Accompagnement des enfants avec troubles autistiques, sont amenés à suivre l'enfant dans la classe.

V) Association des Parents d'élèves (APE)

La fête d'Halloween pendant les vacances a de nouveau été un franc succès.

De nouvelles actions en cours :

- Préparation du marché de Noël, vente de chocolats, commande groupée de sapins
- Achat des livres de Noël pour les élèves d'élémentaire

Les recettes de l'année dernière ont permis le don de début d'année et permettront de participer au financement de la sortie cinéma et éventuellement à d'autres projets à venir.

3) Compte rendu de la dernière Commission Espaces verts par Mme SÉSÉ-DUVILLE

Printemps / été 2024 très pluvieux. Passage de tonte toutes les 3 semaines.

Trottoirs rue des Pins Francs à aménager. Choix de végétation avec pour critère : pas d'arrosage, seulement à tondre et disponible dès à présent. Contrainte des réseaux en sous-sol et de la visibilité.

Rue des Videaux : réalisation du cheminement doux sécurisé par des potelets. Il était nécessaire pour sécuriser la circulation piétonne sur cet axe, vers le point de ramassage scolaire.

Cimetière : le relevage des tombes est terminé. Proposition de plantation d'arbustes dans le cimetière 1 ainsi que la réfection des allées (allée principale en stabilisé, allées latérales enherbées).

Stade : la clôture du terrain d'honneur a été faite, il est toutefois encore à déplorer des incursions non désirées. L'arrosage devra être réparé.

La question se pose de la réfection du terrain d'entraînement, car il est très souvent utilisé, pas seulement le club de foot. Sera-t-il nécessaire de le clôturer afin que les travaux soient pérennes ?

Bois : entretien annuel, replantation si nécessaire. Volonté de poursuivre l'acquisition de parcelles dans le bois de Jean blanc.

Sécurité : Cyprès dangereux sur la place de l'horloge supprimés. Prochainement les pins de l'avenue du Stade seront coupés et remplacés par des essences moins invasives mais qui font de l'ombre.

Aménagement urbain : lors des prochaines réalisations, il sera nécessaire de prendre en compte la plantation des arbres (fosse suffisamment grande, peu d'eau nécessaire à terme...).

Chemin de randonnée (le long de la Garonne) : le Département ne l'entretient qu'une fois par an. Ce sont nos services qui tondent, coupent les branches, etc.

Questions diverses

Jean-René BOUCAU : attention aux frelons asiatiques. Il faut les piéger à nouveau.

Jacques FAVIER : prochaine réunion du syndicat Sud Gironde Mobilités sur l'offre du réseau mobilités. Étude de faisabilité d'un réseau de chaleur urbain (chaufferie bois) (école / Hôpital) sur parcelle appartenant au syndicat -> à céder à

Langon, sous condition d'y avoir accès.

Nadège DESCLAUX : la programmation culturelle 2025 est en cours. La Fête de la Musique se déroulera le vendredi 20 juin, couplée avec marché des producteurs. Peut-on avoir le choix sur les producteurs ? À voir avec les organisateurs.

Laurie Maleplate-Januard : relaie une demande

de l'APE pour l'affichage à l'Espace Culturel, ainsi qu'une demande de la com culture pour un rangement pérenne à l'Espace Culturel.

Prochains conseils :

Vendredi 14 janvier à 18 h 30
et vendredi 21 février à 18 h 30

Retrouvez les comptes-rendus des conseils municipaux dans leur intégralité sur www.mairie-toulonne.fr



RA.PE.TOU

L'année 2024 s'est terminée en beauté pour l'association des RAPETOU, avec de magnifiques résultats sportifs et une belle convivialité, toujours au cœur de la vie du club.

Le développement de la section marche à pied connaît un véritable succès.

De nouveaux adhérents ont rejoint l'association pour profiter de cette activité accessible à tous. Les parcours sont variés, et les sorties s'organisent en fonction des disponibilités de chacun, avec un rendez-vous privilégié le dimanche matin. Une belle occasion de se retrouver en compagnie des coureurs dans une ambiance conviviale.

Elles permettent de rompre avec la routine des chemins habituels en explorant de nouveaux circuits au départ de Saint-Macaire, Sauternes, Rions, Saint-Maixant, Brannens...

Ces moments partagés dans une atmosphère chaleureuse offrent à chacun la possibilité d'aller à son rythme, tout en profitant des paysages variés de notre Sud-Gironde.

L'association souhaite à tous une excellente année et rappelle que les inscriptions sont ouvertes tout au long de l'année. Alors, pourquoi ne pas rejoindre les RAPETOU pour prendre une bonne résolution sportive et conviviale en 2025 ? Que ce soit pour la marche ou la course à pied, chacun y trouvera sa place !

Les prochains temps forts en 2025 seront la participation au retour du Bazas-Langon (plus de 50 RAPETOU inscrits) le 9 mars ; la sortie club à Caunes-Minervois (11) et l'incontournable Cavale des RAPETOU le dimanche 18 mai.

Contactez-nous via notre site web ou par mail à : toulennais.rapetou@gmail.com



Sortie du dimanche pour les coureurs et les marcheurs des RAPETOU aux portes de la belle ville médiévale de Rions.

ATPH

Si la Garonne nous était contée

L'Association Toulennaise Patrimoine Histoire et le Centre du Patrimoine du Sud Gironde André Sapaly proposent en partenariat une exposition intitulée "Si la Garonne nous était contée..." du 7 au 9 février à l'Espace Culturel de Toulennaise. Elle a pour objectif de présenter ce fleuve sauvage dont le lit était plus étendu, avec le temps son débit a diminué. Le dragage du fleuve eut pour conséquence d'en réduire la largeur du lit. Vous découvrirez l'origine du Mascaret. La navigation sur le fleuve se fit au départ grâce à une marine à voile tributaire de la marée, ce qui imposa des arrêts pour atteindre La Réole. Dès 1818 l'apparition des bateaux à vapeur permet dès lors des échanges quotidiens avec Bordeaux. Il ne faut pas oublier que la remontée s'effectuait grâce au halage. Qui dit fleuve dit ports, chacun d'eux le long de son parcours a contribué à faire la prospérité des communes en bordure du fleuve. Ils ont permis d'écouler les produits de l'arrière pays vers le port de Bordeaux. La construction navale a connu une période florissante avec 6 ateliers à Langoiran; il n'en reste qu'un seul de nos jours. Sont présentés les bateaux qui naviguaient sur la Garonne.

La pêche directement liée au fleuve contribuait à une belle activité avec l'alose, la lamproie, les anguilles, la civelle et l'esturgeon qui lui représentait le jackpot pour l'équipe de pêcheurs.

Ce fleuve a connu des débordements provoquant des inondations mémorables qui valurent en 1981 la visite du Président de la République François Mitterrand. Par des températures très basses elle gela au point où a pu la traverser avec une charrette chargée. À l'inverse la sécheresse fit qu'on a pu traverser à pied.

Les scieries connurent un essor très important, avec les traverses, les planches, les poteaux de mines, les barriques... Ce sont tous ces thèmes qui seront abordés et développés à la demande. On n'oubliera pas la présence de châteaux afin de surveiller le fleuve et prévenir des invasions.

Les scolaires seront accueillis vendredi.

Renseignements: Louis Darieulat 05.56.62 36.98 / Alain Miot 06.23.52.47.70



JUDO



Judo Club Toulennais
1974 - 2024



La saison 2024 / 2025 a très bien débuté pour le Judo Club Toulennais qui compte près de 150 licenciés.

Saison qui s'annonce prometteuse notamment sur le plan sportif.

Compétitions Jeunes :

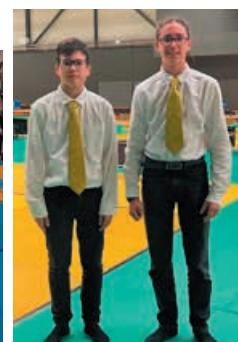
Le 17 novembre deux de nos judoka(te)s : Charlie et Stanley ont ouvert le bal en participant pour la première fois à l'Animation Départementale des Benjamin(es) à Lormont.

Le 1^{er} Décembre avait lieu l'Animation Départementale des Poussin(e)s. À cette occasion, sept de nos Judoka(te)s étaient présents et se sont efforcés d'appliquer le judo enseigné par leurs professeurs. Ce qui leur a permis d'accéder au podium de leur catégorie respective.

Gabin 3^{ème}, Rose 2^{ème}, Nahel 3^{ème}, Thiago 2^{ème}, Valentin 2^{ème}, Romane 4^{ème} et Mathilde 1^{ère}.

Arbitrage :

Enzo et Charli continuent leur progression dans leur formation d'arbitrage au sein de l'École d'Arbitrage du Comité Départemental de Gironde. Ils ont déjà à leur actif deux périodes de stage et de mise en situation avec leur participation à l'Animation Départementale des Benjamins à Lormont et à l'Animation des Poussins au Dojo du Bouscat.



Le Judo Club Toulennais tient à féliciter l'ensemble de ses judoka(te)s pour leurs résultats et leur engagement.

Et leur souhaite une belle progression.

Le Judo club toulennais vous accueille :

Lundi : Self-défense / Jujitsu (né en 2012 et avant) - 19h30 à 21h00

Mardi : Judo (né en 2016-2017 et 2018) - 18h00 à 18h45

Judo (né en 2013-2014 et 2015) - 18h45 à 19h45

Judo (né en 2012 et avant) - 19h45 à 21h00

Mercredi : Taïso / Fitness (né en 2012 et avant) - 19h30 à 20h45

Jeudi : Éveil judo (né en 2019 et 2020) - 18h00 à 18h45

À très vite sur nos tatamis !

Vous pouvez également vous inscrire dès à présent en prenant contact depuis notre site internet www.judoclubtoulennais.fr



Cross solidaire

Un cross solidaire a été organisé le samedi 23 novembre dernier à Toulonne dans le cadre du mois de lutte contre les violences sexistes et intrafamiliales en Sud Gironde.

Les organisateurs principaux de cet événement sont le Pôle Territorial du Sud Gironde, porteur du Contrat Local de Santé, représenté sur la photo par Monsieur Truffart, vice-président du pôle territorial et de son équipe technique, la commune de Toulonne, représentée par son maire Christian Daire, le Stade Langonnais Athlétisme représentée par sa Présidente Estelle Souques, Sud Ouest Solidarité et son équipe de bénévoles. Les partenaires principaux de l'événement sont la gendarmerie de Langon-Toulonne, la Communauté de Communes du Sud Gironde et le Centre Hospitalier du Sud Gironde. Les sponsors sont le Leclerc de Langon et le Crédit Agricole.

Cette année, les dons ont été remis au Planning Familial de Gironde, représenté sur la photo par Madame Annie Carrareto Présidente de l'association, qui accompagne au quotidien les femmes victimes de violences en Sud Gironde et en Gironde. Les dons sont issus des participations au cross solidaire et d'une cagnotte en ligne portée par Sud Ouest Solidarité. Sud Ouest Solidarité garde la cagnotte en ligne ouverte, il est toujours possible de faire des dons au profit de cette cause tout au long de l'année. En effet, Sud Ouest Solidarité organise régulièrement des événements pour lutter contre les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes.

[lien vers la cagnotte : <https://www.helloassa.com/associations/sud-ouest-solidarite/formulaires/18>]

Il est d'ores et déjà prévu de renouveler cet événement en novembre 2025 au stade de Toulonne !



Téléthon

Les associations de Toulonne, accompagnées par la commune, ont activement participé aux manifestations du Téléthon.

Après le traditionnel loto du vendredi soir, l'ALSH de Toulonne organisait « la course du muscle ».

« Nous avons mis à l'honneur NATHAN et ROMANE qui sont accueillis sur l'ALSH de Toulonne, mais nous avons surtout participé en tant que bénévoles pour tous les enfants malades. Un grand merci à la Mairie de Toulonne ainsi qu'à tous les partenaires. Un énorme merci au Judo Club Toulonnais et à l'USFT pour leur disponibilité et leurs petits cadeaux. Les participants ont parcouru 167 km au total un peu grâce à l'équipe des Rapetou Toulonne. Un énorme merci à tous d'être venus !!! »



AAMMPA

L'Association d'Aide Matérielle et Morale aux Personnes Âgées (AAMMPA) a pour but de venir en aide aux personnes âgées de Toulonne.

Ses moyens d'action sont :

- Visite à domicile
- Assistance ponctuelle à domicile
- Aide à la constitution des dossiers
- Coordination avec les associations et les intervenants au domicile

L'assemblée générale 2024 s'est déroulée le lundi 16 décembre.

Voici les membres du bureau :

Présidente : Jacqueline Caubit

Vice présidente : Claudine Bonnal

Trésorière : Béatrice Bohigas

Trésorière adjointe : Gèneviève Lalande

Secrétaire : Françoise Pando Géron

Secrétaire adjoint : Jacques Favier

Marie-Claude Boucau

Roseline Lamarque

Jean-François Balade

Si vous souhaitez nous rejoindre n'hésitez pas à nous contacter par courriel ou par courrier :

aammpa.toulonne@gmail.com

A.A.M.M.P.A.

Mairie de Toulonne

73 avenue du 8 mai 1945

33210 Toulonne



«Tous les articles et photos destinés à la publication devront nous parvenir avant le 21 de chaque mois.
Courriel : communication@mairie-toulonne.fr»